

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 28 MARS 2018
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-deux sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2018

Conseillers en exercice : 29 – présents : 22 – votants : 26

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth – M. LEGER Bernard- Mme ANDRIEUX Gaële- M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique- M. LAFORET Louis Marie - M. BASTIER Dominique -M. MARTIN Jean-Bernard - Mme GUILLON-COTTARD Céline – M. TEILLET Daniel - Mme DEPIS Séverine -M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine – M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel- Mme LAGORCE Joëlle – Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. MARTIN Patrice donne procuration à M. PONS Frank

Mme BOISGIBAUT Viviane donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

Mme DESCHAMPS Nathalie donne procuration à Mme Martine HIVERT

Mme DAVID Emilie donne procuration à M. LEGER Bernard

Absents excusés :

M. David DE SOUSA – M. Laurent FABRY – M. FELIS Nicolas (va arriver à 19h30)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROUSSEAUX Catherine est nommée secrétaire de séance

Mme le Maire propose avant de commencer de faire une minute de silence pour Arnaud Beltrame, Christian Medvès, Jean Mazières, Hervé Sosna qui ont été tués la semaine dernière à Carcassonne et à Trèbes et également avoir une pensée pour Mireille Knoll qui a été tuée pour son appartenance à une religion.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 22 janvier 2018**

Aucune remarque n'est parvenue du groupe de l'opposition.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Pour information :

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de location de salles

La personne en charge de la location de la salle des fêtes est dorénavant aussi régisseur sur ce poste.

- Arrêté modifiant le tarif des spectacles « galas de fin d'année de l'école de danse municipale »

Un arrêté a été pris pour passer le prix des spectacles de danse à 6 €.

Daniel BENOIST demande quel était le coût fixé précédemment.

Johnny VILAIN explique qu'il était à 4 et 6 €, cela a été étudié en commission culture.

Corine REBIERE répond qu'il était à 4,50 € et 6 €.

Daniel BENOIST constate que tout est passé à 6 €.

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI
--

1.1 – Demande de subvention au titre du LEADER :

Un dossier est déposé au LEADER suite aux achats de matériels de sonorisation et lumière du centre culturel pour un montant de dépenses de 115.050 €. Une aide maximum de 25.000 € peut être allouée par les fonds du LEADER. Un dossier de subvention a aussi été soumis auprès de la Région à hauteur de 20%.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.2 – Demande de subvention au Conseil Départemental – Projet de la maison de santé pluridisciplinaire :

Avant de déposer le dossier de consultation aux entreprises, un dossier de demande d'aide financière doit être déposé auprès du département.

Le coût estimatif est de 1.103.264 € (issu de l'étude conduite par l'Agence Technique Départementale). Une subvention à hauteur de 25% peut être sollicitée soit 275.816 €.

Daniel BENOIST rappelle que le groupe de l'opposition n'est pas contre le projet mais s'abstient du fait du trop peu d'informations fournies sur le montage financier ; pas de visibilité sur le coût de location demandé aux praticiens de santé, ni du nombre de praticiens qui se sont portés intéressés de façon certaine.

Joëlle LAGORCE demande à Mme MARTY le résultat de son entretien prévu le lendemain du dernier conseil municipal avec l'ARS (Agence régionale de santé).

Madame le Maire explique que ce rendez-vous a été fort intéressant, les ARS étant très au fait de la situation du territoire de Saint-Astier. Même si depuis le début, il est sûr que

les ARS ne financeront pas le projet, la municipalité mènera à bien cette opération. La position de l'ARS sur la pertinence du projet étant très rassurante.

Joëlle LAGORCE demande si ce sera une maison pluridisciplinaire de santé ou un centre de soins.

Madame le Maire informe que l'ARS préconise une maison de santé pluridisciplinaire car les médecins libéraux ne sont pas du tout intéressés par les centres de soins, mais les 2 dossiers sont avancés en même temps comme expliqué lors du dernier conseil. Mme Janicot, Directrice des ARS se propose de participer au projet avec les architectes et les professionnels de santé.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 19

1.3 - Débat d'orientations budgétaires 2018 :

Madame le Maire rappelle le contexte législatif des orientations budgétaires en expliquant que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote, toutefois une délibération doit être prise au regard de la loi NOTRe.

Martine HIVERT donne lecture de l'extrait de la fiche financière figurant dans le rapport des orientations budgétaires.

Madame le Maire souligne une erreur dans le rapport joint, page 4, ce n'est pas 1M€ mais 1 Md€ de DETR en 2018. L'Etat a augmenté sa DETR de 50 M€ par rapport à 2017.

Madame le Maire donne les principaux éléments de ce rapport :

- Les résultats financiers sont bons ; le montant de l'épargne nette est maintenu ; la dette diminue.
- La commune est toujours éligible à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) cible.
- Au niveau de la taxe d'habitation, le montant sera perçu puisqu'il s'agit maintenant d'un dégrèvement. Pour 2018, le montant est de 1.000.066 €.
- Selon la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation des bases est repassé à 1,2 % il avait été baissé l'année dernière à 0,4%.
- La CSG a été baissée mais est remplacée par une allocation compensatrice ; seuls les retraités sont pénalisés de cette baisse.

Le compte administratif a été travaillé avec M. DE VENCA Y et le cabinet KLOPFER ; il en ressort que l'endettement représente désormais 5,5 années d'autofinancement, signe positif de la santé financière de la commune.

Daniel BENOIST précise : « le ratio que vous citez est lié à l'endettement mais aussi à l'épargne nette ; dans les années 2012/2013 il y avait un endettement plus important pour autant il y avait une épargne nette qui permettait des ratios identiques donc ce n'est pas le fait que de l'endettement. »

Mme le Maire souligne que dans les années 2010/2011/2012 les factures glissaient d'une année sur l'autre donc les comptes administratifs n'étaient pas sincères.

Daniel BENOIST dit : « le glissement des factures d'une année sur l'autre en matière de comptabilité dans la mesure où il y a permanence des méthodes, passer une année sur l'autre, cela ne change rien. »

Mme le Maire explique que c'est la sincérité du budget. Elle n'est pas respectée à partir du moment où vous ne rattachez pas les factures aux années civiles. Cette notion de rattachement est toujours abordée depuis 4 ans.

Daniel BENOIST rétorque que c'est Madame le Maire qui aborde ce sujet récurrent, pas lui.

Mme le Maire dit : « vous êtes en train de dire que les comptes administratifs 2011/2012/2013 étaient justes, c'est faux et vous le savez »

Daniel BENOIST rétorque que s'ils n'avaient pas été justes ils n'auraient pas été acceptés.

Mme le Maire rajoute : « la preuve est le premier compte administratif 2014 : on a sorti une épargne nette de 40.000 € parce qu'on a rattaché les factures de l'exercice et on a inclus la pénalité de renégociation (qui aurait dû être rattachée en 2011) c'est bien dire qu'il y avait quelque chose avant. »

Daniel BENOIST précise que « cela veut dire que vous avez corrigé ce qui se faisait avant et qui était permis jusqu'à je ne sais plus quelle année, et cela n'a pas été appliqué. En temps et en heure, il fallait le faire, je suis d'accord avec vous. »

Madame le Maire rétorque que cela n'était pas permis en précisant que M Benoist le sait très bien, c'est un point de divergence, toutefois la chambre régionale des comptes l'avait par ailleurs relevé.

Daniel BENOIST rajoute que le rattachement n'était pas le but de son explication.

Madame le Maire spécifie qu'elle ne pouvait lui laisser dire ces propos.

Daniel BENOIST dit qu'à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, quelques contradictions ont été notées sur la fiche financière :

Page 11 : Il est fait état de l'amointrissement des ressources des collectivités territoriales alors que le tableau en page 5 entre 2016/2017 montre l'inverse puisque l'on passe de 5. 384 147 € à 5 492 277 €

Madame le Maire : « il y a eu des amoindrissments avec la Dotation de Solidarité qui a baissé mais pour les collectivités territoriales en général, pas la collectivité. »

Daniel BENOIST : « Quand vous parlez de l'amointrissement des ressources des collectivités territoriales ce qui nous importe c'est de savoir comment cela évolue sur la commune pas sur les autres communes. Ce n'est pas le débat d'orientations budgétaires des autres communes. »

Madame le Maire souligne que la DGF a bien baissé.

Daniel BENOIST : « la DGF de 1 720 547 € en 2016 passe à 1 748 539€ en 2017, je n'appelle pas cela une baisse, c'est une hausse. »

Mme le Maire demande à M BENOIST s'il ne trouve pas que la DGF a diminué entre 2014 et 2017 ?

Daniel BENOIST : « Allez chercher en 2006 si vous voulez ! Vous nous présentez les chiffres 2017, on doit les comparer à l'année précédente. »

Madame le Maire : « Lorsque je relis les PV et particulièrement vos interventions vous faisiez allusion aux chiffres d'avant 2014, en fait vous faites uniquement comme ça vous arrange. Depuis 2014 la DGF a baissé la DSC baisse aussi. »

Daniel BENOIST : « la DGF n'a pas baissé en 2017, les autres ont baissé, c'est une évidence. »

Madame le Maire : « avouez quand même que 2014/2015/2016, on n'est pas sûr du linéaire, donc l'année prochaine on fera le rappel d'une seule année dans la présentation. »

Daniel BENOIST : « vous avez décidé d'être de mauvaise foi, je continue.. »

Daniel BENOIST : « En page 3 vous dites que la ville doit continuer à gérer rigoureusement cela ne semble pas avoir été le cas puisqu'en 2017 vous annoncez en page 7 une hausse des dépenses de 2.18 % dont 3.70 % pour les charges courantes. »

Martine HIVERT explique que cela sera étudié en commission des finances.

Bernard LEGER souligne l'agressivité de Daniel BENOIST.

Daniel BENOIST : « quand on sort des évidences, des choses qui sont contradictoires dans votre rapport vous n'avez pas d'autre réaction que d'agresser les gens, de les accuser d'agressivité, je reste factuel, j'ai un rapport, je le lis, je l'interprète. »

Madame le Maire : « voilà c'est une interprétation. »

Daniel BENOIST rajoute qu'il reprend uniquement ce qu'il y a d'écrit.

Daniel BENOIST : « En matière de gestion rigoureuse et d'économie on se demande si une augmentation de 3.70 % correspond bien à ce que vous annoncez partout à qui veut bien l'entendre que vous faites des économies. On peut se questionner à savoir si c'est toujours votre objectif puisque ce n'est pas mentionné dans vos projets alors que les autres années dans la liste des projets vous parliez de continuité d'économies, de maîtrise des charges, est ce que c'est toujours un des objectifs de votre équipe puisque cela n'a pas baissé cette année mais augmenté ? »

Dominique BASTIER spécifie qu'une explication simple et évidente sera donnée lors de la discussion sur le budget mais les chiffres seront là. C'est une globalité qui est donnée et qu'une augmentation de 3.70 %, certes c'est une augmentation mais cela n'a rien de colossal. La commission des finances sera réunie à ce sujet.

Madame le Maire : « Dans ces 3.70 % il faut compter l'augmentation des fluides, des salaires, je comprends ce que vous dites, mais je pense que les résultats sont bel et bien là. On ne peut pas aller contre ces augmentations »

Daniel BENOIST rajoute qu'il y a une augmentation des dépenses, alors qu'une commune pas très loin d'ici a baissé ses charges de 2,5%.

Dominique BASTIER : « A côté de cela on nous dit que les recettes ont augmenté à hauteur de 2.01 %, les dépenses de 2.18 % cela fait un écart de 0.17 % ; qu'est-ce que représente 0.17 % dans la globalité du budget, c'est cela qu'il faudra voir lors de la commission des finances. »

Martine HIVERT répond que les dépenses ont bien diminué depuis le début du mandat.

Daniel BENOIST : « Vous évoquez la possibilité de baisser la taxe foncière ce qui d'ailleurs n'est pas repris dans vos projets pourquoi reporter une telle baisse alors que le résultat 2017 le permettrait ? »

Madame le Maire : « l'Etat est en train de prendre des décisions drastiques au niveau des communes, la baisse de la taxe d'habitation etc.. Permettez-nous d'être prudents et de

baisser la taxe foncière si et seulement si comme nous l'avons écrit tous les paramètres le permettront. »

Daniel BENOIST demande quels sont ces paramètres ?

Madame le Maire répond que nous attendons les décisions de l'Etat : Est-ce que le dégrèvement pour la taxe d'habitation va être tenu jusqu'au bout ; la multiplication des frais supplémentaires du fait du désengagement de l'Etat : encore cette année avec l'instruction des pièces d'identité par exemple, il est prévu des plages plus longues d'ouverture le samedi matin qui engendrent des frais.

Daniel BENOIST demande si, par exemple en 2018 le résultat était supérieur à 1.000.000 €, la municipalité s'engagerait à baisser la taxe foncière. C'est un des paramètres.

Madame le Maire : « on s'engagera quand on aura tous les paramètres, on le verra en temps et en heure. On a le taux foncier le plus élevé de Dordogne si on peut arriver à baisser le foncier pour les concitoyens astériens ce serait parfait mais par contre derrière il y a beaucoup d'engagements à tenir : n'oubliez pas la dette de 8.700.000 €, avec 285.000€ par an d'intérêts, on a un emprunt suisse imprévisible. Tout le monde aimerait que la taxe foncière diminue, ce serait idéal mais c'est écrit noir sur blanc : cette hypothétique baisse serait strictement réalisable à la seule condition que l'Etat cesse de se désengager et de reporter les charges sur les collectivités. Si on peut le faire, on le fera.»

Daniel BENOIST précise que ce n'est pas lié qu'aux dotations de l'Etat. C'est le résultat final qui compte.

Madame le Maire confirme mais précise que c'est un tout. C'est un réel travail d'équilibriste. Il y a des surprises non prévues comme par exemple la mise aux normes du SSI (Système de sécurité incendie) du centre culturel pour un montant de 120.000 € HT, qui nous demandent d'être très prudents.

« Si on peut le faire on le fera, c'est un réel souhait. Voilà pourquoi je vote contre les hausses d'impôts à la Communauté de Communes et au Département parce que les gens sont exsangues donc si on peut les soulager avec une baisse, on le fera mais on ne peut pas mettre tout en péril. J'en ai longuement discuté avec le cabinet KLOPFER avant de positionner cette phrase. »

Michel QUEILLE demande quel est le coût des études réalisées par le cabinet KLOPFER.

Mme le Maire précise que ce sont juste des relations ça ne coûte pas un seul centime à la commune.

Bernard LEGER demande pourquoi cet engouement de l'opposition à vouloir absolument faire baisser la taxe foncière.

Daniel BENOIST : « je reprends juste ce que vous avez écrit, parce que je trouve que c'est une bonne idée et une juste compensation de l'augmentation des impôts que l'on a eue via l'augmentation de la Communauté de Communes. »

Bernard LEGER rétorque : « il y a quelques années que vous auriez dû commencer à la baisser la taxe foncière ».

Madame le Maire questionne les conseillers communautaires de l'opposition à savoir s'ils avaient voté pour l'augmentation d'impôts l'année dernière. Ils répondent qu'ils se sont abstenus.

Michel QUEILLE : « on connaît la situation financière de la Communauté de Communes et on sait pourquoi elle en est là. »

Madame le Maire précise qu'une telle augmentation d'impôts est difficile pour beaucoup d'habitants. Il faut arriver à maîtriser le fonctionnement afin d'éviter d'augmenter les impôts.

Michel QUEILLE souligne que si les communes avaient dû verser les sommes qu'elles devaient verser dans le cadre des attributions de compensation certainement que l'augmentation n'aurait pas été de ce niveau-là.

Mme le Maire rétorque que c'était si les calculs justes avaient été faits. J'espère que l'année prochaine avec les attributions de compensation qui vont être versées en supplément, les charges de fonctionnement pourront être maîtrisées.

Michel QUEILLE : « La répartition de l'effort n'a pas été en faveur de l'administré puisque d'un côté on a levé 1 million d'impôts avec l'augmentation et 240.000 € au niveau des communes. »

Mme le Maire confirme et précise que c'est bien pour cela qu'elle a voté contre l'augmentation d'impôts.

Michel QUEILLE précise que les épargnes de certaines communes se sont bien améliorées depuis 2014 et on comprend pourquoi.

Nicolas FELIS arrive à 19h40.

Daniel BENOIST demande quand vont être votées les AC.

Madame le Maire répond lors du prochain conseil prévu pour le budget avant le 15 avril.

Daniel BENOIST précise que dans le rapport il faut que toutes les communes votent à l'unanimité.

Madame le Maire confirme que c'est un vote à la majorité dans les communes et il faut que la révision soit acceptée par l'unanimité des communes.

Daniel BENOIST souhaite savoir qu'elle est la position de la majorité à ce sujet.

Madame le Maire demande à connaître également la position de l'opposition.

Daniel BENOIST répond qu'ils ne se sont pas encore concertés.

Joëlle LAGORCE demande si cela ne rentre pas dans le DOB.

Mme le Maire demande si le groupe de l'opposition n'a pas le retour de ce qui a été voté en CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et en conseil communautaire et rappelle que Mme REBIERE et M. QUEILLE se sont abstenus.

Michel QUEILLE confirme qu'il s'est abstenu pour les raisons qu'il a évoquées précédemment.

Corine REBIERE dit que si toutes les communes avaient donné les attributions de compensation qu'elles doivent, la CCIVS n'en serait pas là cela aux dires des réunions.

Martine HIVERT rappelle que tout était déjà cadré lorsqu'ils sont arrivés, que les calculs avaient été faits avant.

Madame le Maire répond : « qui a calculé les transferts de charges ? Cette espèce de suspicion que vous essayez de faire planer en disant que la ville de ST ASTIER a triché, je trouve que vous allez beaucoup trop loin dans vos propos, c'est très grave .»

Michel QUEILLE ne parle pas de triche mais voit bien qu'il y a un décalage avec la réalité. Dominique BASTIER rajoute que ce rattrapage a été fait sur toutes les communes, c'était la catastrophe l'an dernier. Saint-Astier va payer encore plus cher cette année d'attribution, il y a un effort de solidarité qui est à faire car la gestion de la Communauté de communes laisse largement à désirer depuis quelques années. Rien n'était maîtrisé, à un moment donné il faut reprendre les choses en mains, on est sur la bonne voie mais cela coûte très cher à tout le monde.

Michel QUEILLE précise que la révision des AC ne concerne pas toutes les communes, certaines sont à zéro.

Madame le Maire répond qu'elle ne sait pas ce qui a été négocié par les communes, pour Saint-Astier, aucun chiffre proposé par M. KLOPFER n'a été discuté et elle ne va pas se mêler des autres communes.

Martine HIVERT rajoute qu'il est sûr qu' au niveau du personnel, pour les communes qui n'ont qu'un seul employé, c'est beaucoup moins compliqué, le personnel sur ST ASTIER a évolué entre 2014 et 2017.

Madame le Maire s'interroge à savoir pourquoi les élus de l'opposition n'ont posé aucune question technique à M. KLOPFER que nous avons la chance d'avoir lors de différentes réunions. C'est vraiment un privilège d'avoir une telle personne sur ce dossier, pourquoi ne jamais lui poser de questions ? Tous les conseillers étaient invités, notamment dernièrement à Neuvic.

Daniel BENOIST répond qu'il a assisté à des réunions avec des exposés de M KLOPFER très limpides, d'une telle précision qui n'appellent aucune question. Il est vraiment dommage que la Communauté de Communes ne se soit pas entourée d'une telle personne au démarrage de la structure. C'est ce genre de cabinet qui aurait dû calculer les AC, cela aurait évité certainement les écarts que l'on a pu constater après coup. Le chiffrage des AC est très complexe et la CLECT a fait avec les moyens qu'ils avaient et il y a eu des approximations.

Madame le Maire confirme les propos de Daniel BENOIST. Saint-Astier fera un geste de solidarité en espérant sincèrement que l'année prochaine, le fonctionnement de la CC n'explose pas. On n'est pas sûr que toutes les communes votent les AC, il était notamment question de sortir du vote les communes qui avaient des AC à 0€ à payer pour qu'elles ne pénalisent pas les autres.

Joëlle LAGORCE demande pourquoi elles voteraient contre.

Michel QUEILLE explique qu'il y a 890.000 € entre le coût et le reversement des AC. Le montant de révision est de mémoire de 241.000 €. Entre temps, il y a eu 1.M€ d'impôts supplémentaires de prélevés, aussi la révision des AC doit-elle être régulière, il y aura peut-être des ajustements à venir ?

Madame le Maire répond par la négative car réviser les AC régulièrement entrainerait la porte ouverte à la hausse des dépenses de fonctionnement, il n'y aurait plus aucun contrôle,.

Alain BUGEAUD précise que ce serait même dangereux.

Madame le Maire confirme.

Madame le Maire demande que soient maintenant abordés les projets 2018 et laisse la parole à Daniel BENOIST :

Vie sociale : Il n'y a plus, par rapport à l'année passée, le réaménagement du quartier des Fours. « Est-ce fait ou annulé ? »

Mme le Maire répond que ce n'est bien sûr pas fait comme on peut le constater, le projet n'est pas abandonné mais reporté, ce ne sera pas fait en 2018.

Daniel BENOIST : « c'est pour le prochain mandat ? »

Madame le Maire : « je n'en suis pas là, si vous, vous y êtes, j'en suis loin. »

Santé : La voie douce de l'ADHP avec le centre-ville n'est pas reprise.
Frank PONS fait remarquer qu'elle a été notée au niveau du village associatif de Gimel.
Madame le Maire rajoute que le rapport n'a pas été fait avec du « copier/coller ».

Vie associative : le téléthon n'est pas indiqué.

Mme le Maire répond que si des associations veulent porter le téléthon, il n'y a pas de soucis. Elle rappelle que le téléthon n'était pas un acte municipal c'est l'association loisirs amitié handicap qui l'a porté, elle a arrêté pour raisons personnelles. Ce n'est pas l'équipe municipale qui a décidé quoique ce soit, contrairement à ce qui a été colporté, diffamé et mensongé.

Daniel BENOIST regrette qu'un certain nombre de secteurs soient oubliés : il n'y a rien en faveur du commerce de proximité, alors que la situation se dégrade fortement avec des fermetures de commerces actées ou prévues; rien sur la politique du logement, rien sur le logement social ou un éventuel lotissement communal ; rien sur la redynamisation du marché avec la baisse de fréquentation d'années en années, sur l'entretien des routes qui se dégradent.

Bernard LEGER fait remarquer que la voirie relève de la communauté de communes.

Daniel BENOIST s'attendait à cette réponse mais souligne que le rapport mentionne des projets de la CCIVS à savoir le satellite de restauration.

Frank PONS répond sur la partie concernant les routes : « il faudrait qu'il y ait des réunions avec la CCIVS pour savoir quels sont les projets de 2018, aucune réunion n'a été faite actuellement, on ne connaît pas le budget alloué à la commune sachant que l'année dernière il m'avait été colporté que le budget serait à l'identique de 2017 donc environ 220 000€. 220.000€, cela équivaut à peu près à 4 rues, c'est-à-dire environ 80 m à 100 m linéaire, je vous laisse la main mise pour savoir ce qui a été effectué sur la commune. »

Daniel BENOIST précise que lors d'une réunion avec M KLOPFER, il a été dit que la révision des AC permettrait d'avoir un budget d'investissement de 600.000 € pour la voirie.

Frank PONS rappelle que le budget voirie était de 800.000 € pour les 16 communes, on a eu 220 000 €. Sur les 15 routes prioritaires sous le signe de l'urgence, il y en a eu que 5 qui ont été faites cette année. Il demande à Daniel BENOIST s'il a une solution.

Daniel BENOIST : « il faut œuvrer auprès de la communauté de communes, certes, elle n'a pas ou ne prend pas les moyens pour la voirie mais, sur la commune, pour faire des projets comme la liaison douce, vous avez trouvé l'argent. »

Frank PONS répond que la commune participe par rapport à son budget.

Daniel BENOIST : « participons davantage, c'est des histoires de priorité, l'argent mis sur le square aurait pu être mis sur les routes. »

Madame le Maire : « pourquoi vous n'avez pas entretenu les routes avant, entre 2008 et 2013, vous avez emprunté 3,5 M€, 600.000 € tous les ans, j'ai voté contre pendant 6 ans. C'est une enveloppe énorme, pourquoi vous n'avez pas entretenu les routes alors que c'était possible. Ce n'est pas en 4 ans que les routes se sont autant dégradées, les trous énormes ne sont pas la faute à Marty ! »

Daniel BENOIST : « il aurait été bien que vous rajoutiez un petit truc sur les routes. »

Madame le Maire : « c'est un débat, si vous voulez, on le rajoute. Par contre, dans notre enveloppe financière, nous ne pouvons pas payer la totalité des routes, la façon dont c'est dit est qu'il faudrait que l'on refasse toutes les routes. C'est une compétence communautaire mais la question que je me pose est pourquoi vous n'avez pas refait les routes avant ».

Daniel BENOIST : « même si on avait tout refait à neuf pour 2014, les routes, ça se dégrade ».

Madame le Maire : « c'est vrai mais un trou de 50 cm n'arrive pas sur une route qui a été refaite il y a deux ans ; il aurait fallu que vous entreteniez les fossés ».

Daniel BENOIST : « il y a des agents communaux qui pourraient témoigner et vous dire que l'entretien était fait, que les curages étaient faits. »

Madame le Maire : « laissez les agents en dehors de tout ça, oui les routes faites à bons de commande non payés ».

Daniel BENOIST continue : « il y a tellement d'oublis dans ce rapport, la maison de la félibrée ? »

Madame le Maire précise que ce point a été évoqué lors du précédent conseil.

Daniel BENOIST : « il aurait été bien qu'elle soit dans les projets »

Madame le Maire : « on écrit ce que l'on est capable de faire et de payer dans l'année sans endetter la commune. »

Daniel BENOIST : « il y a des urgences d'entretien sur notre patrimoine communal notamment sur l'église avec des réparations sur la toiture. »

Frank PONS précise que cet entretien a été fait et confirme qu'une entreprise est intervenue.

Bernard LEGER demande à Alain BUGEAUD, qui a eu connaissance de la réparation, d'en informer Daniel BENOIST.

Madame le Maire demande aussi à Alain BUGEAUD si elle doit parler de l'état du presbytère et lui propose d'y aller ensemble pour constater.

Daniel BENOIST fait remarquer que l'ancien collège n'est plus dans les projets alors qu'il se dégrade rapidement, s'il n'est pas démolit, il serait bon de mettre le site en sécurité.

Bernard LEGER demande depuis combien de temps ce bâtiment est dans cet état ? Qu'a-t-il été fait depuis 2011 au niveau de la sécurité de ce bâtiment ?

Daniel BENOIST explique que la municipalité n'est pas responsable de sa dégradation mais le bâtiment était dans les projets et il n'y est plus. La démolition serait d'un coût non négligeable mais c'est une verrue sur la commune. Le groupe de l'opposition considère que cela doit rester une priorité.

Madame le Maire : « vous vous souvenez, M Benoist quand j'avais proposé en conseil municipal de le confier à un promoteur privé ? si on l'avait fait à cette époque-là, on aurait autre chose qu'une verrue. Pour information, régulièrement les portes sont soudées pour éviter les infractions. »

Madame le Maire répond sur les points suivants :

- Sur la commercialité : l'association du Pays de l'Isle va lancer une étude sur la ville de Saint-Astier.
- Sur le marché : Ce point n'est pas fondé, l'AG départementale des marchés de France, n'a pas relevé ce point mais le fait que nous avons 200 exposants sur le marché. Bien sûr, en ce moment, il n'y a pas grand monde du fait de la saison.
- Sur le logement : suite à l'étude faite par le Pays de l'Isle sur la vacance des logements, il en ressort que Saint-Astier n'a pas tant de logements vacants (hors logements sociaux), contrairement à ce qui pouvait se dire l'année passée. Le quartier des Fours est reporté.

Daniel BENOIST souligne qu'un effort est fait sur Gimel mais qu'est-il prévu au Roc : le chapiteau du rugby et la piste d'athlétisme sont en très mauvais état.

Frank PONS répond que la démolition du chapiteau est prévue et un seul restera.

Michel QUEILLE demande la destination du container du stade du Roc. Frank PONS explique que c'est pour dissocier le matériel des sports de combat et les tables et chaises. Il sera installé en respectant le prolongement de l'existant.

Madame le Maire, après avoir demandé à Daniel BENOIST s'il n'avait rien à rajouter, reprend la lecture et commente la liste de tous les projets envisagés par la municipalité en 2018 énumérés dans le rapport des orientations budgétaires.

Joëlle LAGORCE stipule que nous n'entendons plus parler des projets pour la piscine. Madame le Maire explique que ce n'est pas le projet prioritaire par rapport au satellite de restauration. La communauté de communes a réalisé d'importants travaux sur les systèmes de filtration. A sa connaissance, le projet piscine n'est pas d'actualité, la piscine de Neuvic fonctionne très bien l'été, celle de Saint-Astier est nécessaire pour les scolaires et les associations, elles n'ont pas la même fonction. Elle demande à l'opposition ce qu'ils souhaiteraient pour celle-ci.

Joëlle LAGORCE explique que l'état de la piscine en 2014 était déjà mauvais, que l'entretien coûte cher et qu'il y a des inquiétudes sur son avenir. Elle sert aux jeunes et si elle venait à fermer, ce serait dommageable pour eux.

Madame le Maire répond qu'elle ne fermera pas, tout est fait pour au niveau technique, la coupole a été réparée, l'étanchéité a été refaite, la qualité de l'eau est très bonne. Il faut savoir qu'une piscine neuve est estimée à 8 M€.

Michel QUEILLE souligne que la piscine est fermée l'été.

Madame le Maire explique que ce n'est pas une décision de la mairie et que cela devait être que pour l'année dernière.

II - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

2.1 - Choix de l'entreprise pour l'installation de systèmes de vidéo protection :

Frank PONS reprend la procédure :

Après une consultation déclarée sans suite, une consultation a été lancée le 7 décembre 2017 pour l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune. Trois entreprises ont déposé un dossier.

La commission Services Techniques s'est réunie le 5 janvier 2018 pour ouvrir les plis et le 16 février 2018 pour analyser les offres.

Les résultats sont les suivants :

TELELEC : 72 248.90 € HT soit 86 698.68 € TTC

TV COM: 106 941.11 € HT soit 128 329.33 € TTC

INEO/ENGIE: 68 433.08 € HT soit 79 147.79 € TTC

Les analyses des offres ont été étudiées précisément en commission qui a émis un avis favorable pour la société TV COM. Même si le prix est élevé par rapport aux autres, la proposition technique de cette entreprise est largement supérieure (qualité de l'image et puissance de réception) et propose 4 caméras supplémentaires sur les 19 du départ. Daniel BENOIST demande si l'entreprise a bien répondu au cahier des charges.

Frank PONS confirme.

Michel QUEILLE rajoute que TV COM a prévu plus d'onduleurs. Il est dommage qu'ils n'aient pas tous répondu sur la même base car il y a des disparités très grandes sur les tarifs.

Frank PONS explique que les caméras de TV COM ont une taille de pixels beaucoup plus importante.

Daniel BENOIST revient sur la vidéosurveillance. Frank PONS reprend le terme, « c'est vidéo protection et pas vidéosurveillance »

Daniel BENOIST : « nos réserves sont confortées aujourd'hui avec des études sur l'efficacité des systèmes de vidéo protection dans de grandes et petites villes de France. Il y a

notamment un chercheur du CNRS qui affirme que la vidéo surveillance est un gaspillage d'argent public et que la présence d'images utiles n'est avérée que dans 1 à 3 % du total des enquêtes donc le rapport coût /avantage n'est plus que faible et précise que la videoprotection déplace les problèmes plus qu'elle ne les règle. Par rapport à cela, comme la première fois, le groupe de l'opposition s'abstient. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

2.2- Avenant au marché de désenfumage du centre culturel La Fabrique :

Frank PONS rappelle la nécessité de mettre aux normes le centre culturel. Cet ERP (Etablissement recevant du public) est sous avis défavorable de la commission de sécurité depuis 2010, alors qu'il reçoit un public nombreux, des associations, y compris des enfants au quotidien.

Le marché de mise aux normes du désenfumage du centre culturel a fait l'objet de deux lots :

- **Lot 1** : Plâtrerie désenfumage (délibération du 20/10/2017) pour un montant de 58.712,93 € HT soit 70.455,51 € TTC.

- **Lot 2** : Système de sécurité incendie (délibération du 16/12/2017) pour un montant de 46.059,33 € HT soit 55.271,20 € TTC.

Au cours des travaux, il est apparu des travaux supplémentaires qui ne pouvaient être dissociés ou reportés :

Pour le lot 1, un doublage de caisson doit être réalisé pour un montant de 1.215,50 € HT soit 1.458,60 € TTC ce qui porte le marché à 59.928,43 € HT soit 71.914,11 € TTC (+ 2,07%).

Pour le lot 2, il faut prévoir l'asservissement des portes de la cage d'escalier et modifier les clapets coupe-feu (prévoir la motorisation) pour un montant total de 7.214,29 € HT soit 8.657,15 € TTC. Cet avenant porte le montant du lot à 65.927,22 € HT soit 79.112,66 € TTC (+ 15,66%).

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces deux avenants.

Daniel BENOIST trouve étonnant que le maître d'oeuvre n'ait pas prévu cela. Frank PONS confirme que l'on va de surprise en surprise dans la rénovation de ce bâtiment.

Johnny VILAIN ne peut laisser de tels propos et rappelle à Daniel BENOIST que le maître d'oeuvre de l'époque avait mis la bouche d'extraction dans le mauvais côté des loges, du coup l'extraction ne se faisait pas dans la grande salle : cette erreur a coûté 71.000 €.

Daniel BENOIST : « on le regrette autant que vous . »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3- Projet d'ombrières solaires aux Courroies :

La société REDEN Solar, située à Roquefort (Lot et Garonne) est une entreprise spécialisée dans le domaine solaire détient plus de 450 sites construits.

Pour permettre la réhabilitation de l'ancienne déchèterie, une étude a été menée pour installer des ombrières photovoltaïques ; ce projet s'inscrivant dans le cadre des appels d'offres de la CRE (Commission de régulation de l'énergie). Sur cette zone de pratiquement 2 Ha, un parking de 438 places peut être aménagé.

La société prend en charge la totalité des travaux et verse en sus un loyer annuel de 4.657 €. S'ajoutent à cette somme les retombées fiscales telles que l'IFER, la CVAE et la CFE. Un bail emphytéotique doit être mis en place pour une durée de 30 ans et pour fixer les engagements.

Daniel BENOIST trouve que ce projet n'est pas inintéressant pour réhabiliter ce site. Toutefois, il va falloir prévoir une liaison avec la ville : « Est-ce que la société va la prendre en charge dans le projet ou c'est à la charge de la commune ? »

Frank PONS explique que le chemin passera par l'accès en bas du cimetière déjà existant.

Daniel BENOIST demande si la vente d'un terrain aux ambulances Martin dans ce même lieu actée en conseil municipal a été réalisée.

Madame le Maire répond que le sous-seing est signé, les ambulances MARTIN sont en attente des accords des bâtiments de France pour le dépôt du permis de construire.

Joëlle LAGORCE demande si les panneaux photovoltaïques ne gênent pas les Bâtiments de France.

Frank PONS spécifie que l'architecte des bâtiments de France a été sollicité et s'est rendu sur site pour le présent projet. Il n'a pas émis d'avis défavorable.

Daniel BENOIST : « pourquoi ne pas réfléchir à une aire d'accueil des camping-cars sur ce parking ? »

Frank PONS répond que cela est déjà prévu.

Daniel BENOIST souligne alors que cela est une idée de l'opposition.

Dominique BASTIER répond que c'est une idée partagée !

Michel QUEILLE demande si l'entreprise prend en charge les travaux de surface.

Daniel TEILLET explique que l'entreprise prend les travaux de terrassement, de nivellement et de finition avec du 0.30.

Michel QUEILLE demande si le permis de construire a été déposé.

Daniel TEILLET confirme

Madame le Maire explique que ce parking va permettre, les jours de marché de grosse affluence, de sortir les camions du site. Il sera aussi utile lors des grosses manifestations.

Michel QUEILLE : « Vous allez demander aux commerçants du marché de venir se garer sur ce parking ? »

Madame RONDREUX répond que c'est uniquement l'été. Les nouveaux marchands non sédentaires sont invités à se garer à l'extérieur du marché.

Daniel BENOIST trouve que cela fait un peu loin.

Madame le Maire précise qu'il faut arriver à dégager ce marché pour les secours en cas d'incident, il va falloir travailler sur un périmètre de sécurité autour du marché. Les visiteurs se garent sur des stationnements non autorisés.

Daniel BENOIST rajoute qu'il faut surtout des places de parking supplémentaires et non pas des places qui viennent compenser des places perdues en centre-ville.

Madame le Maire confirme, c'est d'ailleurs pour cela qu'un nouveau parking est créé rue Amiral Courbet. Effectivement le but est de créer des places en plus. Une étude est en cours avec le département, propriétaire d'une parcelle entre la rue Numa Gadaud et la rue Victor Hugo, pour créer là aussi un parking.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.4 - Achat de terrain au lieu dit « Les Courroies »

Pour mener à bien le projet d'aménagement d'un parking avec ombrières solaires et pour régulariser la situation qui existait durant le fonctionnement de la déchèterie, il est nécessaire d'acheter les deux parcelles BT188 (864m²) et BT 189 (2.020 m²). Ces terrains appartiennent en effet à un propriétaire privé malgré la présence des remblais de la déchèterie et la présence des « algécos » quand la déchèterie était ouverte. Le prix proposé est de 1.000 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.5- Demande de programmation au SDE 24 – Aménagement parking gare et abords :

La CCIVS lance le projet d'aménagement du parking et des abords de la gare de Saint-Astier. La commune ayant la compétence Eclairage Public, il lui appartient de demander au SDE 24 l'engagement des études techniques concernant ce projet.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.6 - Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un local en maison de santé pluridisciplinaire et/ou centre de soins :

Une consultation correspondante a été lancée le 22 décembre 2017. Huit candidatures ont été reçues avant la limite fixée au 19 janvier 2018. La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} février 2018, a retenu trois candidats admis à présenter une offre avant le 9 mars 2018.

La commission s'est réunie à nouveau le 20 mars 2018 pour ouvrir les plis correspondants aux offres et le 22 mars 2018 pour analyser les offres et émettre un avis sur le choix d'un maître d'oeuvre.

Madame le Maire donne les résultats de la commission d'appel d'offre en demandant à Alain BUGEAUD si il a transmis les données à son groupe. Sachant que la demande était que les travaux soient terminés dans le 1^{er} trimestre 2019, les offres présentent les caractéristiques suivantes :

- Patrick FABICH : Fin des travaux novembre 2019 –Bureau technique DUGUE - Pas de détail précis des missions- pas de spécialistes en connectique – 43.550 € (offre anormalement basse)
- Souvenir d'un futur :Très bon état des lieux- Fin des travaux juin 2019-Bureau technique ODETEC - 73 735 €
- MARTY Architecture : Fin des travaux mai 2019 – spécialiste en architecture informatique - 57 334.50 €
-

La commission a décidé de retenir le cabinet MARTY Architecture pour un coût estimatif de marché de 57.334,50 €. Le coût estimatif des travaux est de 670.000 € HT.

Madame le Maire précise, avant que soient colportés des propos diffamants, qu'il n'y a aucun lien de parenté entre le cabinet d'architecture et elle.

Daniel BENOIST demande si le coût de marché a été chiffré par l'ATD.

Mme le Maire confirme, le chiffre de l'ATD a été repris dans les dossiers de demandes de subventions.

Daniel BENOIST précise que c'est le même vote qu'en début de conseil pour la maison de santé.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

2.7- Marché du village associatif :

Le lot 2 (construction maritime ou construction équivalente) a été publié à nouveau le 29 janvier 2018. La commission services techniques s'est réunie en date du 2 mars 2018 pour ouvrir les deux plis reçus.

Compte tenu qu'aucune offre propose une construction modulaire (la première offre est une construction métallique et la deuxième une construction en ossature bois), il est proposé de déclarer LA PROCÉDURE INFRUCTUEUSE en application de l'article 98 du décret 2016-360 du 25/03/2016, en raison de l'inadaptation des offres.

En application des articles 25-II-6° et 30-1-2° du décret 2016-360 du 25/03/2016 la municipalité peut lancer une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, afin de recueillir des offres conformes d'entreprises spécialisées en constructions modulaires qu'elles soient maritimes ou conventionnelles.

Michel QUEILLE demande la signification des décrets : « il y a bien une mise en concurrence ? »

Mme le Maire confirme que c'est un marché négocié mais que bien sûr plusieurs devis seront demandés.

Michel QUEILLE précise que sur l'intitulé de l'appel d'offres, c'est mentionné construction maritime ou équivalente et il n'est pas spécifié modulaire. C'est surprenant qu'ils aient

travaillé sur le dossier sachant que ce n'était pas l'objet du marché. Il a d'ailleurs été rajouté « ou constructions similaires ».

Madame le Maire confirme puisque le premier choix de la municipalité est une construction modulaire.

Frank PONS : « Sur le 1^{er} cahier des charges, il était spécifié les 2 lots et aucune entreprise n'a répondu sur le lot 2 concernant la construction du bâtiment ».

Daniel BENOIST rajoute que si aucune entreprise ne répond, c'est peut-être que ce n'est pas une bonne idée.

Alain BUGEAUD souligne que pourtant il y a des entreprises spécifiques en constructions modulaires.

Madame le Maire explique que les entreprises spécialisées de la région n'ont pas répondu.

Johnny VILAIN rajoute que cette procédure va permettre de les contacter.

Michel QUEILLE rappelle que l'idée étant que ce soit en service en septembre.

Madame le Maire répond que le modulaire est très rapide, c'est uniquement posé sur des plots, le style moderne pourra s'intégrer dans l'environnement de Gimel avec la piscine déjà existante.

Johnny VILAIN explique que l'avantage du modulaire, c'est de pouvoir rajouter des éléments au fur et à mesure des besoins.

Michel QUEILLE avait demandé en commission si une étude des sols avait été faite et quel était le résultat car les sols ne sont pas très stables.

Mme le Maire répond qu'il y a un problème d'argile sur toute la commune avec des gonflements de terrains. Ce n'est pas uniquement sur Gimel.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

III - AFFAIRES CULTURELLES

3.1 - Désignation d'un délégué à la Fédération Française de Danse :

Il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la commune de Saint-Astier lors des assemblées générales de la Fédération Française de Danse compte tenu de l'affiliation de la commune à cette fédération.

Madame le Maire propose Johnny VILAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

3.2 - Jumelage avec Annone Veneto :

Le jumelage est la rencontre entre deux communes qui s'associent officiellement pour partager des expériences et des initiatives.

Pour officialiser les liens avec la commune d'Annone Veneto, il est souhaitable de signer une convention de jumelage entre les deux collectivités (annexe n°2)

La ville délègue alors son action internationale à une association, un comité de jumelage a été créé. Il est donc nécessaire d'approuver la convention correspondante (annexe n°3)

La commission culture s'est réunie le 1^{er} mars 2018 pour étudier ces deux conventions.

Johnny VILAIN fait remarquer qu'il y a deux petites erreurs à corriger :

Article 9 : à la fin du paragraphe, il est noté «à l'exception de ceux prévus à l'article 9» il faut modifier, c'est à l'article 8.

Article 17 : « la restitution de la part de la subvention de l'année en cours et des cours et des années antérieures non encore utilisée aux fins pour lesquelles elle est prévue » : il faut supprimer dans cette phrase « et des cours ».

Corine REBIERE souligne que les conventions devaient être renvoyées aux membres de la commission avant le conseil pour validation et rien n'a été reçu.

Johnny VILAIN acquiesce, les conventions ont été envoyées avec la convocation du conseil municipal, il demande si des modifications sont à apporter.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

III- QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION

- Plan de circulation :

L'expérimentation de votre nouveau plan de circulation est fortement contesté et incompris (cf : pétition, courrier, réaction sur les réseaux sociaux, réunion des commerçants et riverains...)

- Pourquoi un tel plan de circulation alors qu'il n'y avait pas de problème majeur jusqu'à présent ?
- Quel est le calendrier précis de votre expérimentation ?

Madame MARTY répond qu'elle a tout expliqué sur sa page Facebook. Elle donnera ce compte rendu. Au niveau du calendrier précis, elle répond que, comme c'est écrit partout, c'est un plan provisoire jusqu'à fin juin. Jusque-là, d'autres réunions avec les riverains et commerçants seront mises en place.

Daniel BENOIST informe qu'il ne va pas sur la page Facebook de Madame le Maire. Madame le Maire dément car elle voit les personnes connectées. A cette réponse, Daniel BENOIST dit qu'il y est allé en effet deux ou trois fois.

Corine REBIERE souligne que dans ce texte, est prônée la sécurité alors qu'un service public, la Poste, n'a pas été avertie : Les tournées de facteurs sont suivies sur un itinéraire. En cas d'accident, s'ils sont en sens inverse de leur itinéraire validé et non modifié ils sont en tort. Elle assure que les agents de la poste de Saint-Astier n'étaient pas prévenus jusqu'à jeudi, date d'un rassemblement devant la poste pour s'opposer à la fermeture d'un service public : la poste à Saint-Léon.

Madame le Maire infirme, la poste a été avertie, elle a même eu une conversation avec un des Directeurs de Bordeaux. La discussion a porté sur la future rénovation de l'agence de Saint-Astier et à aucun moment, le sens de circulation a posé problème.

Daniel BENOIST demande si, compte tenu de ce tintamarre et de ce sens de circulation complètement incompris, cette expérimentation doit être poussée à son terme alors que 90% de la population est contre. Il demande aussi s'ils pourraient être invités aux réunions publiques pour savoir ce qui se dit car il paraît que la dernière s'est mal passée. Madame le Maire demande à Daniel BENOIST s'il se souvient pourquoi ce sens n'a pas été mis en place sous l'ancienne municipalité alors que l'idée existait.

Madame le Maire explique que lors de ces réunions, le seul point noir qui est mis en avant est la rue Alexis Maréchal du fait de la vitesse excessive des véhicules et des nuisances sonores dus à l'étroitesse de la rue. Un comptage va donc être mis en place. Un délestage a été prévu par la rue Numa Gadaud qui fonctionne très bien quand on voit le nombre de véhicules qui empruntent cette déviation. Ensuite les riverains rue Victor Hugo sont ravis, la rue est étroite (les faitages et boîtes aux lettres étaient régulièrement abimés à chaque fois que des camions se croisaient) et il n'y avait pas de visibilité sur les 2 carrefours à chaque extrémité. Pour limiter la vitesse, un stop a été installé.

Place de la victoire : elle ne peut plus être descendue car la pente est trop accentuée et les voitures « touchent » le sol. Elle est étroite en haut, c'est pour cela qu'un plot a été mis afin que les véhicules ne soient pas entraînés dans le dévers. Les voitures ne peuvent pas se croiser. C'est pour cela que la sortie est rue Bugeaud.

Quant aux personnes qui se moquent des sacs poubelles sur les panneaux, elle rappelle qu'il est légal d'interrompre un arrêté de voirie temporairement par exemple le temps du marché hebdomadaire. C'est ce qui a été fait depuis de nombreuses années rue de la Fontaine le jeudi matin.

Place du 14 juillet : le parking était trop compliqué, le sens de circulation ne permettait pas de visibilité.

Rue Alexis Maréchal : A l'origine, cette rue était dans l'autre sens. Le STOP coté place du 14 juillet était dangereux du fait que les voitures s'avançaient trop.

Madame le Maire rajoute que rien n'est figé dans le marbre.

Daniel BENOIST souligne que ce plan n'était pas dans les orientations budgétaires et ça nécessitait pas de revoir tout le plan de circulation car cela met plus de bazar que cela n'apporte de satisfaction. Cela nuit aussi à certains commerçants.

Madame le Maire répond que l'effondrement de la rue Numa Gadaud n'était pas non plus dans les orientations budgétaires... Comme la sécurisation du centre culturel.

Concernant les commerçants, beaucoup sont très contents de ce changement. « C'est comme pour les ragondins, vous aviez affirmé que tous les riverains de la rue Numa Gadaud étaient mécontents alors qu'il s'agissait que d'une seule personne. »

Daniel BENOIST demande si la lettre de Mme BOUCHET a bien été reçue. Madame le Maire confirme et la personne était présente lors de la dernière réunion.

Daniel BENOIST trouve dommage que l'expérimentation soit poussée jusqu'en juin.

Madame le Maire explique que les travaux chez un privé rue Numa Gadaud ne sont pas terminés et que la rue sera obligatoirement fermée ce qui compliquera de nouveau les accès.

- **Panneautage :**

Quand comptez-vous agir face aux problématiques constatées dans ce domaine ?

- Panneaux routiers mal placés ce qui induit notamment le non-respect régulier de sens interdit.

- Panneaux de signalisation

- Multitude de panneaux (nouveaux panneaux de l'AASE....)

-Demande de panneaux par l'association des commerçants non satisfaite ?

Daniel BENOIST trouve que de nombreux panneaux de signalétique de certains commerces, ou structures sont mal placés et notamment ceux de l'AASE.

Madame le Maire précise que les panneaux de l'AASE étaient stockés depuis des années aux services techniques.

Daniel BENOIST répond que le fait que les panneaux existent, c'est une économie mais trouve qu'ils ont été mal placés.

Frank PONS demande ce que relève M. BENOIST sur ces panneaux.

Daniel BENOIST trouve qu'ils font un peu « verrue ».

Frank PONS rappelle qu'ont été utilisés les panneaux existants.

Madame le Maire est d'accord avec le fait que les panneaux de l'AASE sont affreux et rajoute que pour les panneaux de signalétique des commerces, c'est la compétence de la communauté de communes. L'association des commerçants est en relation avec la communauté de communes à ce sujet.

- **Déménagement de l'AASE :**

L'AASE devait acquérir un terrain de la commune qui jouxtait ses anciens locaux (CM du 31/07/2017). Cette vente a-t-elle finalement été faite ?

Madame le Maire explique que l'AASE attend pour l'instant pour savoir si ce projet va être mené à bien. Pour l'instant, aucun sous-seing n'a été signé, la délibération sera annulée uniquement si le projet est abrogé.

- **Fête de la Musique 2018 :**

- Pourquoi ne pas avoir accepté, la proposition de l'équipe du comité des fêtes qui était d'associer l'association Fet Astier à la fête de la musique 2018 ?
- Le comité des fêtes est-il finalement une association indépendante ou un service municipal ?
- Fête de la musique 2018, par qui et quand ?

Johnny VILAIN ne comprend pas que cette question soit posée en conseil car c'est une histoire interne à l'association. Si le bureau de l'association avait demandé à son conseil d'administration l'accord, cela aurait été certainement différent.

Johnny VILAIN précise en s'adressant à Mme BOISSEL : « On peut revenir sur l'origine et savoir pourquoi on a créé le comité des fêtes. Dans les 15 jours de notre élection en 2014, vous avez annulé toutes les manifestations ainsi que le village italien qui devaient se tenir à la Fabrique. On s'est rendu compte que vous ne souhaitiez pas travailler avec nous, nous avons donc créé le comité des fêtes, donc à ce jour vous comprenez bien que l'on a pas envie de travailler avec vous. »

Claudine BOISSEL précise que Fet Astier a participé à la Félibrée et personne n'a rien dit, pourquoi Fet Astier est mis de côté ?

Madame le Maire répond que sa participation à la Félibrée s'est faite en tant qu'astérienne et non en tant que Fet Astier.

Johnny VILAIN précise : « quand on a créé le comité des fêtes, vous avez fait une contre fête de la musique la 1ere année. »

Claudine BOISSEL dit : « Tu as créé le comité des fêtes parce que tu as voulu nous enlever la fête de la musique. »

Johnny VILAIN rétorque : « La fête de la musique a été enlevée, lorsque je suis venu te voir, je t'ai dit qu'il était important que les élus de la majorité aient leur mot à dire pour des manifestations comme le 14 juillet, la fête de la musique et le carnaval et cela, vous le souhaitiez pas. Je suis même venu le dire à l'Assemblée Générale et j'ai été pris à parti depuis je ne vais plus aux assemblées générales de Fet Astier. »

Claudine BOISSEL précise : « Je ne t'ai jamais pris à parti lors d'une assemblée générale de Fet Astier. A Fet Astier, nous avons beaucoup de bénévoles, c'est gratuit cela ne nous rapporte rien ».

Johnny Vilain dit : « on a surtout besoin de bénévoles techniciens son et lumière avec des qualités spécifiques, on s'est rapproché d'une association de Périgueux qui va venir aider les organisateurs de la fête de la musique même le comité des fêtes n'a pas ces compétences. »

Madame le Maire dit : « Mme BOISSEL, en 2014, vous vous êtes permis d'annuler tout ce que vous aviez programmé en disant les nouveaux élus étaient anti-culture. »

Claudine BOISSEL rétorque : « je n'ai jamais dit ça. Ce n'est pas vrai. »

Claudine BOISSEL : « la fête de la musique 2014 on ne l'a pas annulée, c'est vous après qui nous l'avez enlevée .»

Johnny VILAIN : « c'est ce que je viens exactement de dire vous ne l'avez pas annulée mais quand on a voulu dire quelque chose en tant qu'élus, vous ne nous avez pas laissé la parole. On avait le droit de ne rien dire, de ne rien faire, c'est vous qui gérez la fête de la musique en tant qu'opposants. »

Claudine BOISSEL : « C'est pour cela que je n'ai pas voulu m'occuper du village italien. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. En tant que présidente de Fet Astier, je ne mélange pas tout, l'élue et la présidence de Fet Astier. »

Johnny VILAIN : « Est-ce qu'on s'est positionné en tant qu' élu sur le comité des fêtes ? On a parlé en tant que membre. Je suis allé voir Sandrine et Benoist, je leur ai dit faites une assemblée générale et les membres décideront. Ils n'ont pas souhaité le faire ils ont démissionné, c'est leur choix mais je n'ai pas parlé en tant qu' élu, j'ai parlé en tant que membre. C'est pour cela que je dis que c'est une histoire interne à l'association, c'est vous qui emmenez le sujet et qui faites un amalgame. »

Daniel BENOIST dit : « Ca me gêne qu'une association, puisque le comité des fêtes est semblé t-il une association et non pas un service municipal, se voit contrarier dans ses projets parce que dans ses statuts il y a un droit de veto. »

Johnny VILAIN reprend : « par ses membres, on a pas exercé de droit de veto.»

Daniel BENOIST rétorque : « Ce n'est pas ce que disent les gens qui étaient au comité des fêtes ».

Johnny VILAIN : « s'il y avait un droit de veto, vous l'auriez dans les mains et ce serait affiché sur facebook c'est juste un choix des membres. »

Daniel BENOIST : « Ils se sont servis de ce prétexte pour démissionner ? »

Johnny VILAIN : « Ils n'ont pas accepté mon choix. »

Daniel BENOIST : « tu n'étais pas majoritaire. » et demande quand va avoir lieu la fête de la musique et qui va la piloter.

Johnny VILAIN : « elle aura lieu le 30 juin 2018 avec Virus, les Devants de la scène, le Comité des fêtes, le centre culturel. »

Claudine BOISSEL dit qu'ils avaient fait une réunion entre eux.

Johnny VILAIN : « c'est le jour d'une réunion entre Virus, le conservatoire, le centre culturel et c'est là qu'ils t'ont demandé, et c'est là que c'est revenu aux oreilles des membres et ça a fait boule de neige. Moi je n'y peux rien, tu ne prends pas des décisions sans l'avis de tes membres et encore moins sans celui du conseil d'administration. Cette question n'a rien à faire ici, ce soir. »

Madame le Maire : « Puisque on parle de « Fet Astier », nous avons une question à vous poser, cela a été évoqué en commission finances sur le fait que vous fassiez payer certains commerçants. Ceux qui ne veulent pas payer seraient pénalisés ? Est-ce que les bandas passent tout de même chez eux ? Je rappelle que vous touchez 11.000 € d'argent public. Le but des bandas, est non seulement économique mais aussi festif. L'ensemble des commerces doivent être avantagés. Comment sont tarifés les droits de terrasse ? Les commerçants payant déjà un droit de terrasse à la ville, sur quelle base travaillez-vous ? Est-ce que tous les commerçants payent la même chose ? Ceux qui ne payent pas, ont-ils l'avantage d'avoir une bandas devant chez eux ? Je me suis laissée dire que l'année dernière, certains qui n'avaient pas payé, ont été pénalisés par une buvette installée devant chez eux. Nous sommes d'accord pour continuer à verser cette subvention à condition et seulement à condition que ce soit équitable pour tous les commerces. »

Claudine BOISSEL : « les bandas passent dans toutes les rues. »

Madame le Maire : « nous aimerions en connaître plus, comment vous tarifiez ? Pourquoi certains commerçants payent moins cher que d'autres ? M. BENOIST n'a pas pu nous répondre en commission des finances. Les commerçants payant déjà leur droit de terrasse à l'année »

Claudine BOISSEL répond que les métiers de bouche paient la même chose pour leur extension de terrasse pour la manifestation. Dans le programme vous avez plusieurs encarts, les gens donnent ce qu'ils veulent pour paraître dans le programme c'est pour cela qu'il y a des encarts plus ou moins grands.

Madame le Maire : « C'est l'encart publicitaire qui donne le droit de place ? »

Claudine BOISSEL : « Pas du tout. Tous les gens qui participent pour le programme ça ne leur rapporte rien il n'y a que les métiers de bouche à qui cela rapporte. Les métiers de bouche c'est autre chose, ils payent tous de la même façon, les buvettes, les traiteurs et les extensions de terrasse, tous le même tarif. »

Madame le Maire demande : « Le programme, c'est autre chose. Si un bar ne peut pas payer un droit de place, lui mettez-vous une buvette devant son établissement ? »

Claudine BOISSEL : « Les commerces savent où les buvettes sont installées. »

Madame le Maire : « ma question est précise, si un bar ne peut pas payer de droit de place et veut mettre sa terrasse, le laisserez-vous travailler ? »

Claudine BOISSEL : « il reste ouvert, il travaille ».

Madame le Maire : « la subvention sera conditionnée nous voulons que l'ensemble des commerçants travaillent équitablement. Cette manifestation a un rôle d'animation, économique, un lien social mais il faut que ce soit équitable pour tous. »

Joëlle LAGORCE : « les autres métiers de bouche sont prêts à payer le montant qu'on leur demande pour installer leur stand, certains bars sont prêts à payer pour installer une buvette supplémentaire, des associations sont prêtes à payer pour installer une buvette. Il est bien normal qu'il y est une différence entre ceux qui payent et ceux qui ne payent pas ».

Madame le Maire n'est pas d'accord car il y a l'argent public qui vient combler et rappelle que la somme de 11.000 € d'argent public est perçue.

Claudine BOISSEL précise qu'une bandas coûte entre 1.500 et 2.300 €.

Daniel BENOIST rappelle le budget de la manifestation qui est de 50.000€ cette année.

Claudine BOISSEL : « le prix du gasoil ayant augmenté, le prix des transports des bandas est plus cher. »

Madame le Maire : « veillons à ce que ce soit équitable pour l'ensemble des commerçants, puisque vous êtes très attachés à l'économie, aux commerçants. Si je vous dis cela c'est que j'ai eu des remontées négatives. »

Claudine BOISSEL : « je connais tous les commerçants, cela fait des années je vais tous les voir. Jusqu'à présent j'en ai pas un qui m'ait dit quelque chose. L'année dernière le Petit basque avait mis son bar au milieu de la route c'était dangereux. »

Daniel BENOIST : « il n'y a jamais eu de point bandas en face du petit basque, il fait partie des gens qui ne sont pas contents. »

Madame le Maire : « Je ne parle pas du petit Basque, j'ai eu plusieurs commerçants et je n'écoute pas la rumeur. »

Claudine BOISSEL dit : « les autres ont toujours eu une bandas devant chez eux. »

Madame le Maire rappelle que : « l'année dernière au niveau du couchage des bandas au gymnase du roc c'était très léger, vous nous avez mis devant le fait accompli nous n'avons pas voulu vous pénaliser. »

Claudine BOISSEL dit : « il n'y aura pas de couchage cette année. L'année dernière c'était les 20 ans. Le vendredi soir il n'y aura pas de défilé de bandas dans les rues tout se passera derrière la mairie. »

Frank PONS rappelle que la préfecture attend le dossier de sécurité, compte tenu que nous sommes déjà au mois d'avril. Il faut que le dossier soit plus complet que l'année passée et doit partir du vendredi soir au dimanche.

Claudine BOISSEL répond qu'ils vont s'en occuper, c'est trois mois avant.

La séance est achevée à 21h 45.

